

L'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Auvergne-Rhône-Alpes



Bulletin d'informations du 02/08/2022



Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille juillet 2022

Fin juillet, chacun commence à faire le bilan des récoltes. Elles sont globalement meilleures qu'en 2021. Les résultats sont très hétérogènes selon les secteurs ; ainsi la miellée de lavande des secteurs d'Albion et de Valensol n'est pas bonne alors que celle du Sud Drôme peut être qualifiée de correcte. De même la miellée de châtaignier en Ardèche est très moyenne, alors que celle des Chambaran est meilleure. Le vent, les fortes chaleurs ont gêné la production de nectar de châtaignier et génèrent actuellement des inquiétudes quant à l'initiation florale qui se fait en juillet et conditionne la floraison et donc les récoltes de 2023. La miellée d'acacia a été courte mais productive.

La sécheresse actuelle se traduit par une raréfaction de la ressource floristique. Il conviendra de surveiller le niveau des réserves pendant le mois d'août, des compléments seront probablement à prévoir.

Sommaire

Bilan mensuel de l'OMAA : p1-3

- dangers sanitaires de première catégorie (DS1)
- mortalités massives aiguës (MMA)
- autres troubles (3V)

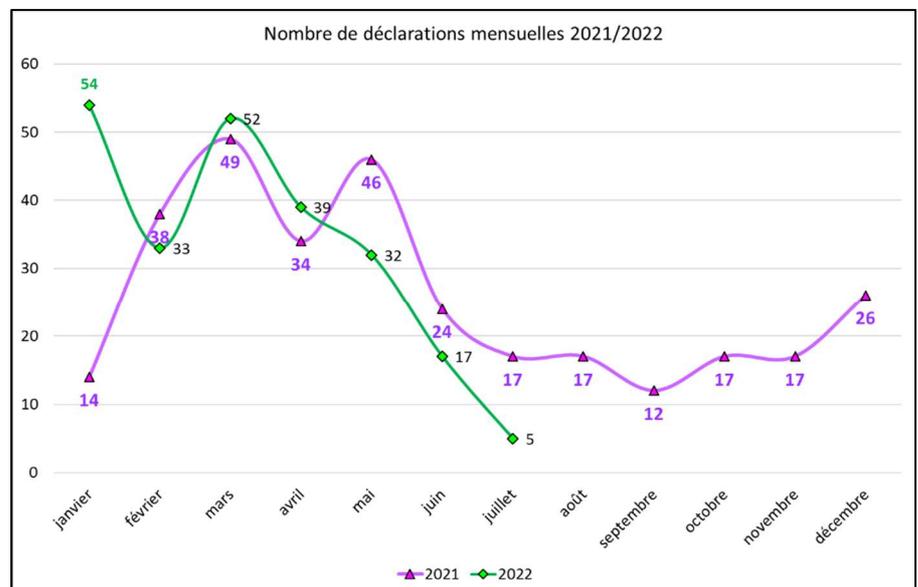
Frelon asiatique p4

Actualités du mois de juillet: p5-6

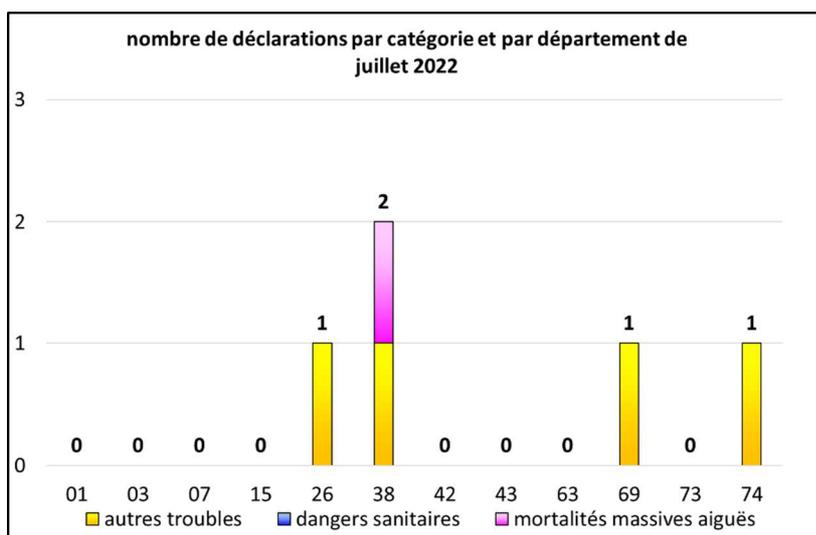
- **Aethina Tumida à la Réunion**
- Formation des TSA
- Les rencontres sanitaires apicoles

Focus technique : p7-8

- **Focus varroa**



Bilan général mensuel des déclarations à l'OMAA



Le Guichet Unique de l'observatoire n'a enregistré en juillet que 5 déclarations dans 4 départements contre 17 en juillet 2021. 4 ont été gérées par la filière d'investigation « autres troubles » (3V), et 1 par la filière mortalités massives aiguës (MMA).

C'est le plus faible niveau de déclarations enregistré depuis la création de l'OMAA.

2 déclarations n'ont pas été suivies de visite, le problème ayant été résolu par téléphone.

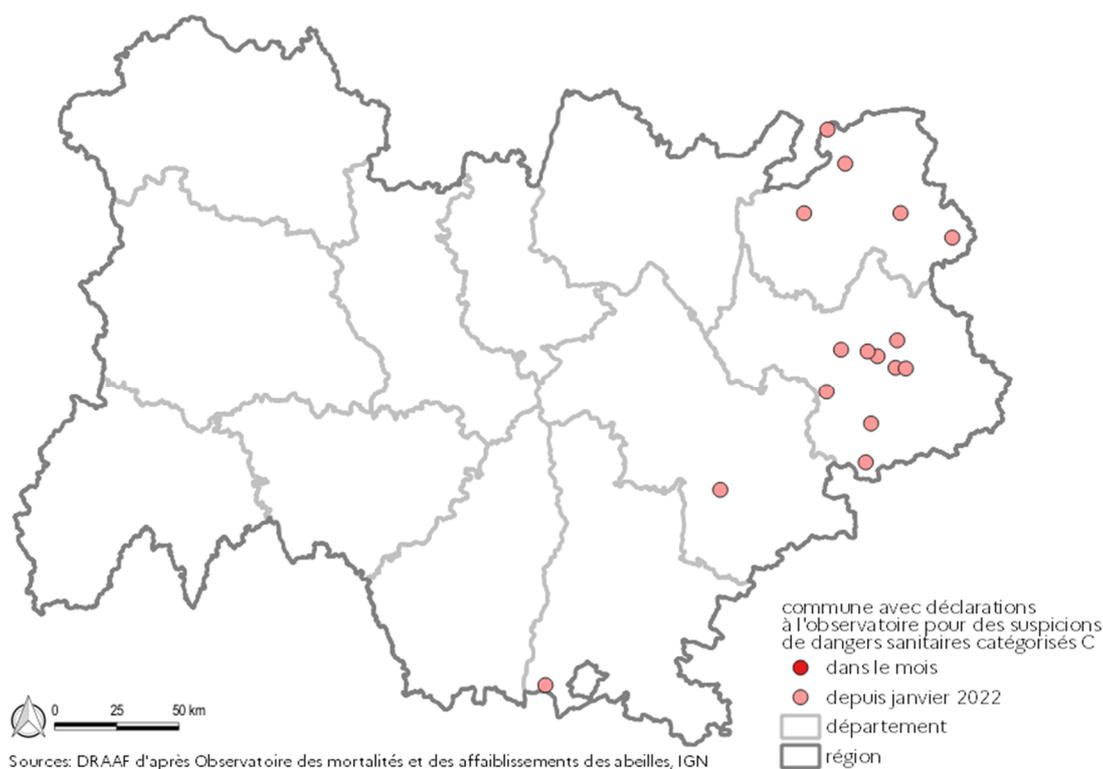
Bilan mensuel dangers sanitaires de première catégorie (DS1)

Aucun nouveau foyer de loque américaine n'a été détecté en juillet sur l'ensemble de la région.

Les investigations relatives aux foyers du Puy de Dôme sont terminées et les APDI vont très bientôt être levés.

En Savoie, il y a actuellement 12 APDI en cours d'investigation et le mois d'août commence par de nouveaux signalements de foyers.

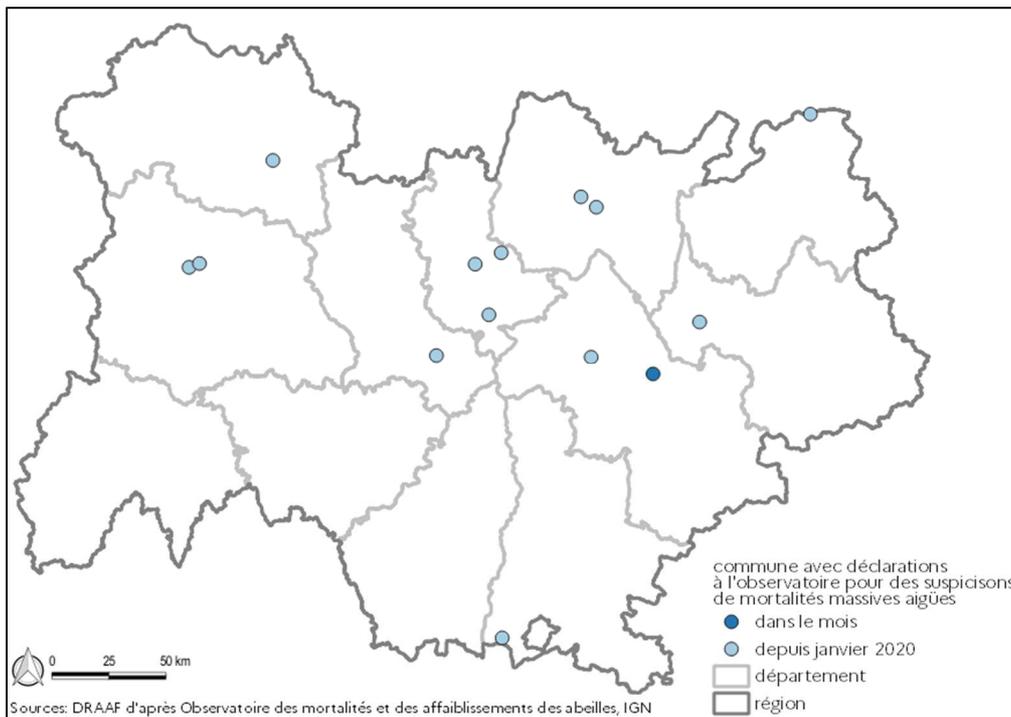
En Drôme une quinzaine de visites ont été réalisées, les investigations se poursuivent dans la zone de protection. Aucun nouveau foyer n'a été repéré à ce jour.



Profitez des dernières récoltes et des traitements d'été contre varroa pour examiner attentivement les couvains.

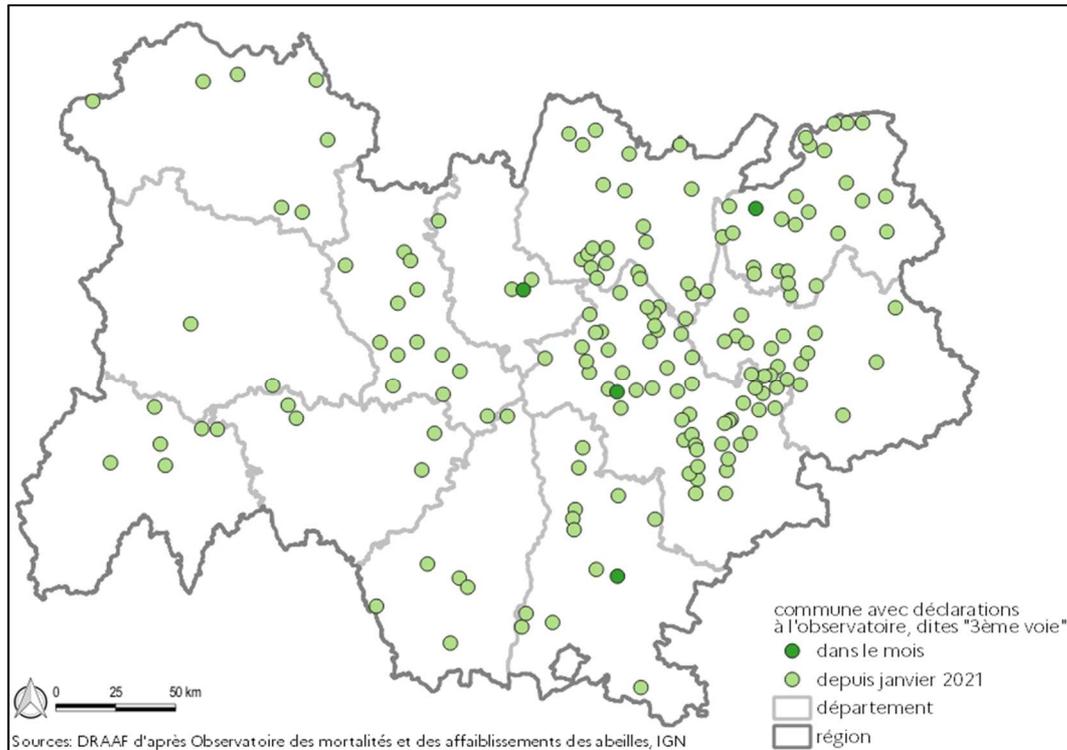
Avant tout mouvement de rucher, penser à consulter la carte des foyers sur le site de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/cartes-des-communes-et-zones-reglementees-a3481.html>

Bilan mensuel des mortalités massives aiguës (MMA)



Une déclaration a été orientée en juillet vers la filière d'investigation Mortalités Massives Aiguës. Des analyses toxicologiques, pathologiques et palynologiques sont actuellement en cours

Bilan mensuel autres troubles (3V)

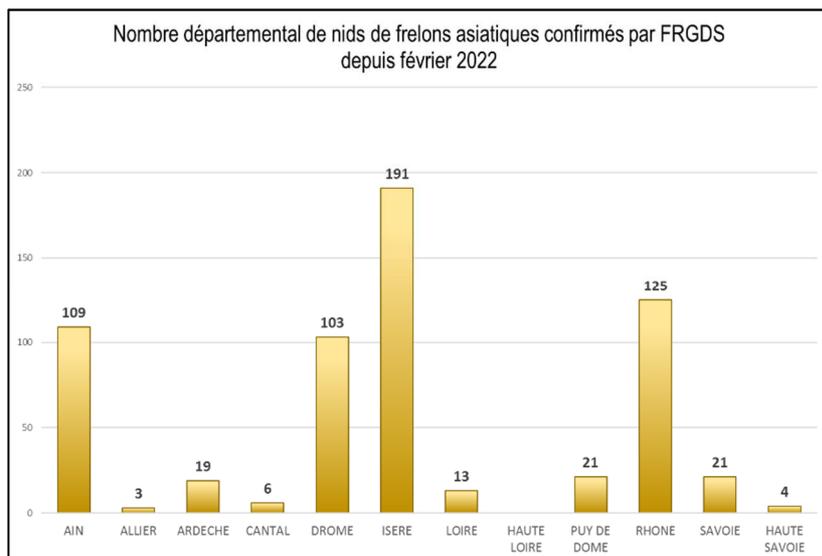


Avec 4 déclarations en juillet le nombre de signalements gérés par la voie autres troubles (3V) est le plus faible depuis la création de l'OMAA.

Sur les 4 déclarations gérées par cette filière d'investigation, 3 cas relevaient d'une infection virale par le virus de la paralysie chronique (CBPV, maladie noire). Les troubles de la 4ème déclaration n'ont pas été confirmés lors de la visite du rucher.

FRELON ASIATIQUE (données FRGDS)

www.frelonsasiatiques.fr



Le nombre de nids découverts en AuRA a explosé en ce mois de juillet passant d'un cumul annuel de 326 nids confirmés fin juin à un cumul de 615 fin juillet. En comparaison, à la même époque en 2021, 2 fois moins de nids de frelons asiatiques avaient été découverts, soit 302.

Ainsi 289 nouveaux nids ont été confirmés au mois de juillet. Depuis février 2022, 446 nids ont été détruits sur un total de 615, soit un taux de destruction de 73%, dont les $\frac{3}{4}$ par les

acteurs du réseau FRGDS: référents ou désinsectiseurs, depuis le début de la saison 2022.

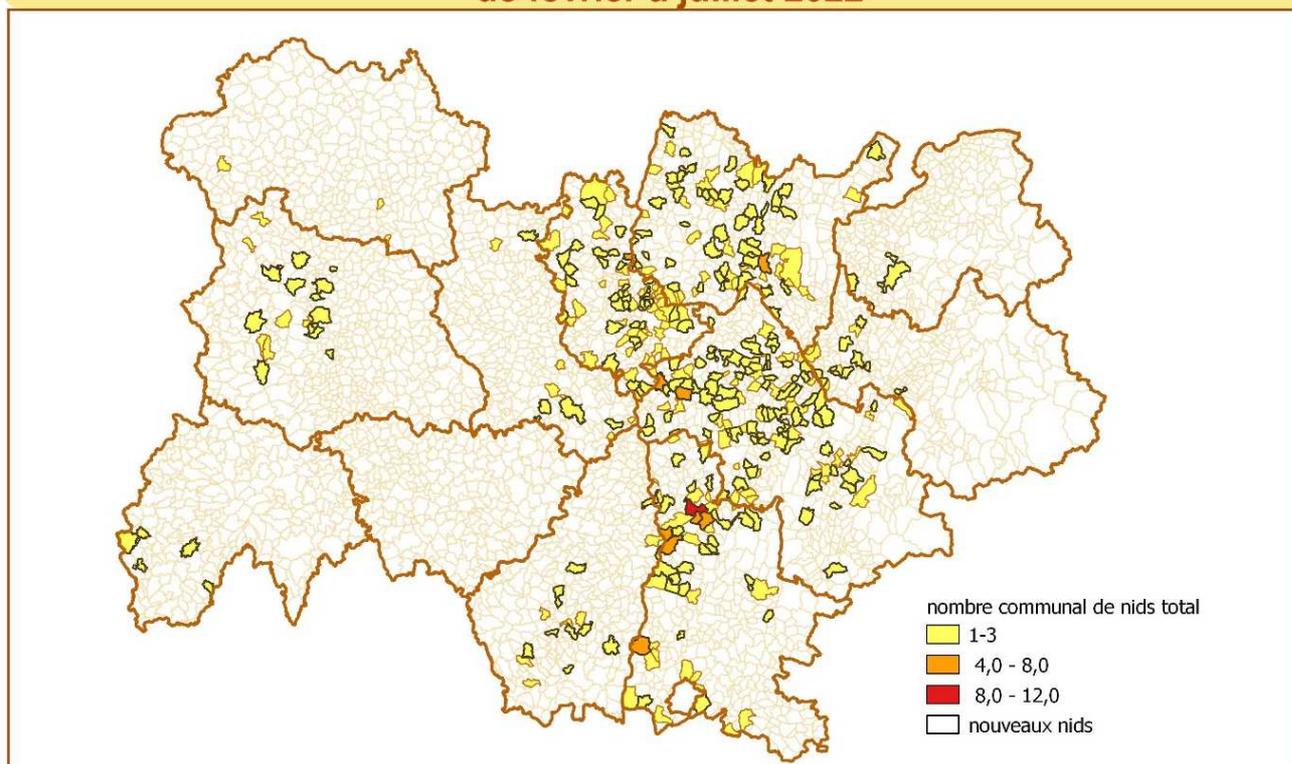
Depuis fin juin, la plate-forme a recueilli de nombreux signalements de prédation du frelon asiatique sur les abeilles corrélés avec les observations de terrain. Rares sont les ruchers non impactés. La raison essentielle étant la sécheresse qui affecte les ressources alimentaires nécessaires aux colonies de frelon asiatique. Il est donc judicieux de commencer à protéger les ruches de la pression de ce frelon (porte d'entrée adaptées, filet, muselière, déplacer les ruches, ...) et de vérifier les réserves, pour limiter le stress sur les colonies d'abeilles, facteur important du processus de déclin des colonies durant l'automne.

Les données cartographiées sont issues de la plate-forme www.frelonsasiatiques.fr.

En cas de suspicion de présence du frelon asiatique, faire un signalement sur la plate-forme : www.frelonsasiatiques.fr.

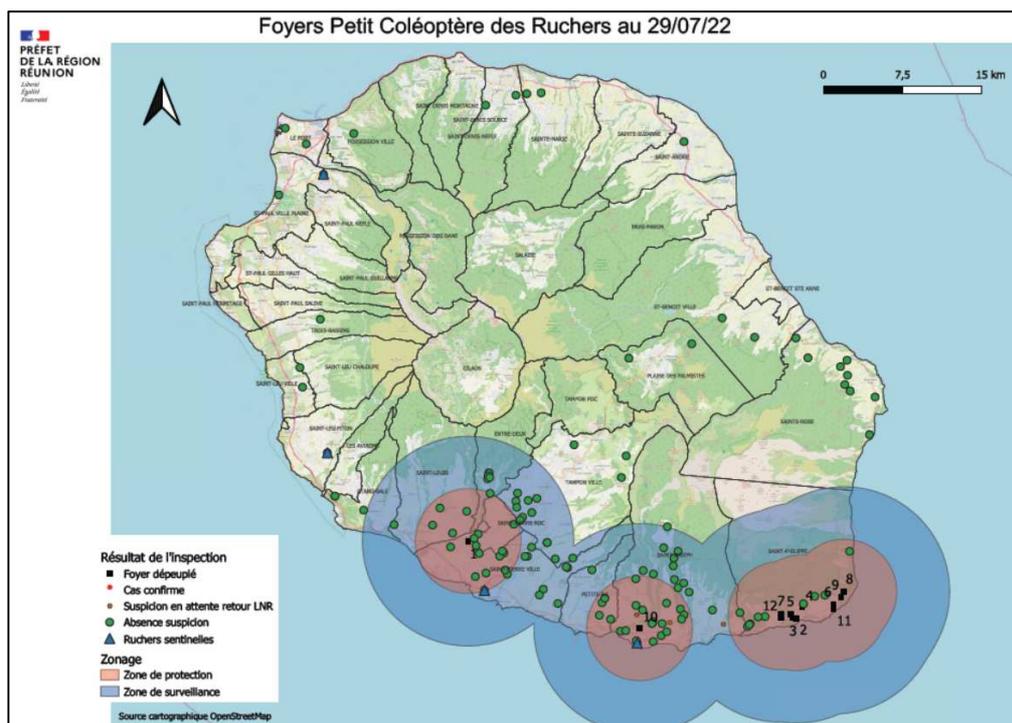
Frelon asiatique

Nombre communal de nids confirmés par FRGDS AURA de février à juillet 2022



Actualités du mois

Aethina Tumida à la Réunion



La DGAL signalait la découverte le 6 juillet d'un premier foyer d'*Aethina tumida* dans un rucher situé au sud de l'île de La Réunion (commune de Saint Pierre). Les mesures de gestion prévues par l'arrêté du 23 décembre 2009 ont immédiatement été mises en œuvre par les services de la DAAF de la Réunion, en collaboration avec le GDS local, dans un objectif d'éradication (destruction des foyers, mise en place d'une zone réglementée de 10

km de rayon avec visite des ruchers et restrictions de mouvements). Les investigations conduites jusqu'ici (au total au 143 ruchers visités, soit 1216 colonies) ont permis la confirmation de onze autres ruchers foyers concentrés sur les communes de St Philippe et de St Joseph, alors qu'aucun nouveau foyer n'a été détecté sur la zone de Saint Pierre. Il s'avère que certaines ruches du rucher foyer de Saint Pierre ont séjourné jusqu'à début juin sur la commune de Saint Philippe.

Les investigations menées sur les ruchers sentinelles répartis sur le territoire réunionnais n'ont par ailleurs pas permis d'identifier jusque-là d'autres zones de foyers.

Les investigations se poursuivent et l'évolution de la situation épidémiologique peut être suivie via les bulletins hebdomadaires de la veille sanitaire internationale de la Plateforme Esa accessible via le lien suivant : <https://www.plateforme-esa.fr/mots-cles/vsi> . Des informations concernant les mesures de gestion prises sont par ailleurs disponibles sur le site de la DAAF : <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/arrete-d-interdiction-de-circulation-de-ruches-et-materiel-apicole-secteur-de-a2990.html> .

Premiers résultats de l'enquête mortalité hivernale

https://www.plateforme-esa.fr/sites/default/files/ENMHA_2021-2022_r%C3%A9sultats_version_finale_2.pdf

La région Aura montre un bon taux de participation à 32% des apiculteurs déclarants (4388 apiculteurs). Le taux de perte moyen pour notre région est de 26.8 % (colonies mortes et non valeur), ce qui , a priori reste stable par rapport à 2021. Ces données sont en cours d'exploitation et une synthèse sera prochainement publiée sur le site de la plate-forme ESA.

Formations TSA (techniciens sanitaires apicoles) :

2 formations sont organisées cet automne :

- Du 19 au 23 septembre puis 21 et 22 novembre –à Vals-près-le-Puy (43),
- Du 3 au 7 octobre puis 5 et 6 décembre à Rives (38)

Inscription :

- auprès du GDS local

ou

- auprès de adeline.alexandre.frgds-aura@reseau-gds.com

Les rencontres sanitaires apicoles

3^{ème} ÉDITION

RENCONTRES SANITAIRES APICOLES

AUVERGNE RHÔNE-ALPES 2022

6 RENDEZ-VOUS AU COURS DE L'ANNÉE DÉDIÉS À LA SANTÉ DE L'ABEILLE

DATE	THÉMATIQUE	Accessibilité
12/03	Déclarer à OMAA : un outil pour les apiculteurs	Accessible à tous !
14/04	Lutter contre le frelon asiatique en Auvergne Rhône-Alpes	
12/05	Découvrir l'engorgement estival pour maximiser l'efficacité des traitements contre Varroa	
16/06	Réussir son traitement d'été : suivi d'infestation et pièges à éviter	
15/09	S'assurer de l'efficacité de son traitement d'été et savoir réagir	
30/10	Mettre en œuvre un traitement hivernal	

INFO ET INSCRIPTIONS : www.frgdsauvergne.fr - rubrique Apiculture - ou : au filobret de (M. Coudr) >>>
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS : rencontresanitairesapicoles@gmail.com

3^{ème} édition

Des webinaires de 1h30 par thématique pour être au plus près des apiculteurs de la région à suivre sans modération...

Ouverts à tous sur inscription

5^{ème} rendez-vous le 15/09/2022

« S'assurer de l'efficacité de son traitement d'été et savoir réagir »

https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_a7yiJcE8TXKHte6AktkW3w

Comité de rédaction du bulletin mensuel

DRAAF/SRAL
Brigitte Barthelet

GTV
Mannaïg de
Kersauzon

DDPP de la
Drôme
Muriel Orlowski

FRGDS AuRA
Adeline
Alexandre

ADA-AuRA
Marion Guinemer

FOCUS VARROA

Traitement d'été à programmer

Quelque soit le niveau d'infestation initial, toutes les colonies doivent impérativement être traitées contre varroa en été.

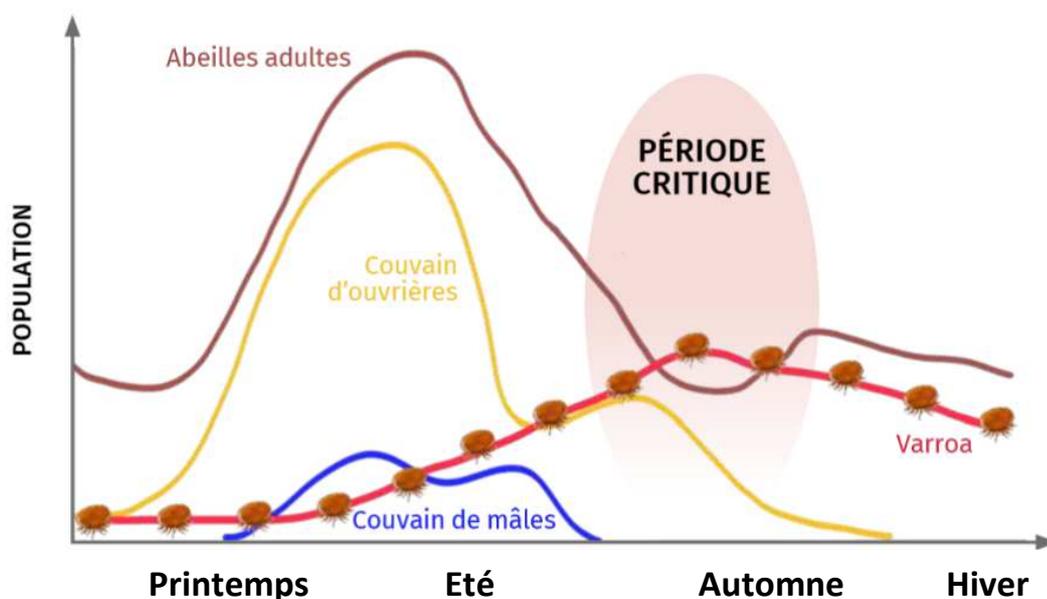
Pourquoi traiter en été ?

En été les populations d'ouvrières diminuent progressivement, alors que celles de varroa sont encore dans une

dynamique de croissance. Les varroas se concentrent sur un nombre plus faible d'abeilles ce qui a pour conséquence d'accélérer l'affaiblissement des colonies.

Il faut donc lutter contre varroa après la récolte et **au plus tard avant la période critique** symbolisée sur le graphique ci-dessus (au mois d'août dernier délai).

L'hiver se prépare dès maintenant. Le nombre de varroa doit être



Source : Guide FNOSAD Varroa & Varroose page 59

(https://www.fnosad.com/fiches-pratiques/guide_fnosad_varroa_et_varroose.pdf)

minimal pour favoriser l'émergence **d'abeilles d'hiver en bonne santé capables de passer tout l'hiver** et d'assurer la reprise de l'activité des colonies au printemps.

La lutte

Les différentes méthodes de lutte sont détaillées sur :

- le site de FRGDS : <https://www.frgdsaura.fr/abrege-de-la-lutte-contre-varroa.html>
- et le site de l'ADA (mesures de lutte biotechniques): https://www.ada-aura.org/wp-content/uploads/2020/07/SANIT_44_2018.pdf

Médicaments AMM = quelles garanties ? (AMM=autorisation de mise sur le marché)

- Efficacité vérifiée
- Innocuité pour l'abeille
- Innocuité pour le manipulateur (sous condition du respect des conditions d'utilisation du fabricant))
- Innocuité pour l'environnement
- Absence de résidus dans les produits de la ruche

Comment lutter efficacement ?

LES CLES DE LA REUSSITE DU TRAITEMENT D'ETE

GDS
Auvergne
Rhône-Alpes
L'action sanitaire ensemble



Traiter le plus tôt possible

Avant que le niveau soit trop haut pour avoir des abeilles d'hiver avec une bonne longévité
Avoir le temps de réagir en cas d'échec cet automne

Evaluer le niveau d'infestation avant / après

Pour pouvoir réagir et s'adapter en cas d'infestation trop élevée

« Dans de nombreux secteurs, les ressources se font déjà rares, profitons-en pour traiter précocement et efficacement nos colonies »

« Plusieurs apiculteurs ont constaté des niveaux d'infestation plus élevés que d'ordinaire cette année »



Utiliser des médicaments AMM

et respecter les consignes d'utilisation (posologie, durée...)
: ordonnance du vétérinaire ou le cas échéant, la notice

Traiter simultanément

Les ré infestations sont une cause importante d'échec apparent de traitement : si une ou des colonies ne sont pas traitées dans le rayon de vol de votre rucher, le risque de contamination via le pillage est important

Ajouter des méthodes biotechniques

Création d'essaims artificiels, encagement des reines potentialisent l'action des médicaments en créant des « fenêtres hors couvain »



Juillet 2022

Compter avant de traiter

Les différentes méthodes d'évaluation sont consultables sur les sites suivants :

https://www.ada-aura.org/wp-content/uploads/2020/06/plaquette_comptage_varroa_ADAAURA.pdf

et page 73 du guide FNOSAD Varroa et varroose https://www.fnosad.com/fiches-pratiques/guide_fnosad_varroa_et_varroose.pdf

L'infestation se calcule à l'échelle du rucher (calculer la moyenne des infestations) et le traitement doit être réalisé simultanément sur la totalité des colonies. En effet, il existe des risques de ré infestation entre ruches d'un même rucher principalement lors de pillage, de dérive et entre ruchers dans des zones de fortes concentration de ruchers.

L'objectif de la lutte est d'abaisser le niveau d'infestation à moins de 2 varroas phorétiques/100 abeilles après traitement d'été.

Si cet objectif n'est pas atteint rapprochez vous de votre groupement de défenses sanitaire (GDS), et pour ceux qui ne sont pas encore adhérents consulter le site <https://www.frgdsaura.fr/liens-vers-les-structures-sanitaires-apicoles-departementales.html> pour contacter le plus proche .

Attention : certains médicaments ne doivent pas être utilisés en période de fortes chaleurs

Les températures conditionnent leur efficacité, en particulier ceux à base de thymol ou d'acide formique et peuvent entraîner des perturbations des colonies.

En cas de doute consulter :

- votre GDS (<https://www.frgdsaura.fr/liens-vers-les-structures-sanitaires-apicoles-departementales.html>), TSA, vétérinaire conseil, ADA
- Ou le RCP (Résumé des Caractéristiques du Produit) du médicament utilisé : <http://www.ircp.anmv.anses.fr/results.aspx>